



DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE DE :

Année scolaire 2023/2024

Réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Entretien le :

Coller la photo
de l'élève

ENFANT :

NOM :

Prénom : M - F

Né(e) le :/...../.....

A :

Code postal :

Pays de naissance :

Nationalité :

SCOLARITÉ ACTUELLE : (Année 2022/2023)

Classe :

Section :

Régime : Demi-pensionnaire

Externe

Interne

Etablissement actuellement fréquenté :

Ville :

Code postal :

Classe(s) redoublée(s) :

Langue vivante 1 (LVA) :

Langue vivante 2 (LVB) :

L'enfant est-il boursier : OUI (*joindre dernier avis d'imposition*)

NON

Comment avez-vous connu l'Etablissement Vauban ?

.....
.....
.....

SITUATION FAMILIALE :

Responsable légal 1 : (à contacter en priorité)

Lien de parenté avec l'enfant :
Prénom et NOM :
Adresse :
Code postal et Ville :
Pays :
Téléphone domicile : Tél Portable :
Adresse mail personnelle :
Situation emploi ⁽¹⁾ : Profession ⁽²⁾ :

Responsable légal 2 :

Lien de parenté avec l'enfant :
Prénom et NOM :
Adresse :
Code postal et Ville :
Pays :
Téléphone domicile Tél Portable :
Adresse mail personnelle :
Situation emploi ⁽¹⁾ : Profession ⁽²⁾ :

Situation matrimoniale :

Mariés Divorcés Séparés Veuf(ve) Concubins Autre

Dans le cas où les parents sont séparés :

Résidence principale de l'enfant : Père Mère

Autorité parentale conjointe : Oui Non

Enfants :

Nombre d'enfants à charge :
dont au collège et/ou au lycée

(1) : Indiquer : "occupe un emploi", "au chômage", "préretraite- retraite "ou "autre situation"

Rappel des pièces à joindre au dossier d'admission :

- La demande d'admission complétée
- Une photo d'identité
- Les bulletins scolaires de l'année précédente (N-1) et l'année en cours N (à transmettre au fur et à mesure).
- Une lettre de motivation des responsables légaux.
- Joindre l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 jusqu'à fin juillet 2023, puis à partir du mois d'Août 2023 joindre l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

Une demande d'admission ne préjuge pas de l'admission définitive de l'élève dans la classe désirée.

Si une suite favorable est donnée, vous serez recontactés par le secrétariat pour un entretien avec le chef d'Etablissement, qui donnera une réponse définitive à la suite du RDV.

Si le dossier est retenu, les pièces à fournir pour le jour de l'inscription seront:

- Photocopie complète du livret de famille
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (datant de moins de 3 mois)
- Un RIB
- Prévoir un 1^{er} règlement (par carte bancaire ou chèque)
- Copie de la pièce d'identité des responsables légaux
- Copie de tout jugement rendu qui a une incidence sur les modalités d'exercice par les parents de l'autorité parentale (jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation du juge mentionnant clairement la partie garde de l'enfant et autorité parentale)
- Une autorisation manuscrite et signée du parent non présent le jour de l'inscription, donnant son accord pour l'inscription de son enfant dans l'établissement
- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 + avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (à compter du mois d'Août 2023)

Attention, aucune inscription ne pourra se faire sans l'accord des deux titulaires de l'autorité parentale